

Annexe I

Groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2003

On trouvera énumérés ci-dessous les groupes régionaux figurant dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2003 ainsi que les États qui composent chaque groupe.

Afrique

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

Amérique centrale et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Haïti
Bahamas	Honduras
Barbade	Jamaïque
Belize	Nicaragua
Costa Rica	Panama
Cuba	République dominicaine
Dominique	Sainte-Lucie
El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Grenade	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guatemala	Trinité-et Tobago

Amérique du Nord

Canada	Mexique
États-Unis d'Amérique	

Amérique du Sud

Argentine	Guyana
Bolivie	Paraguay
Brésil	Pérou
Chili	Suriname
Colombie	Uruguay
Équateur	Venezuela

Asie de l'Est et du Sud-Est

Brunéi Darussalam	République de Corée
Cambodge	République démocratique populaire lao
Chine	République populaire démocratique de Corée
Indonésie	Singapour
Japon	Thaïlande
Malaisie	Timor-Leste
Mongolie	Viet Nam
Myanmar	
Philippines	

Asie du Sud

Bangladesh	Maldives
Bhoutan	Népal
Inde	Sri Lanka

Asie occidentale

Afghanistan	Kirghizistan
Arabie saoudite	Koweït
Arménie	Liban
Azerbaïdjan	Oman
Bahreïn	Ouzbékistan
Émirats arabes unis	Pakistan
Géorgie	Qatar
Iran (République islamique d')	République arabe syrienne
Iraq	Tadjikistan
Israël	Turkménistan
Jordanie	Turquie
Kazakhstan	Yémen

Europe

Albanie	Liechtenstein
Allemagne	Lituanie
Andorre	Luxembourg
Autriche	Malte
Bélarus	Monaco
Belgique	Norvège
Bosnie-Herzégovine	Pays-Bas
Bulgarie	Pologne
Chypre	Portugal
Croatie	République de Moldova
Danemark	République tchèque
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
ex-République yougoslave de Macédoine	Saint-Marin
Fédération de Russie	Saint-Siège
Finlande	Serbie-et-Monténégro
France	Slovaquie
Grèce	Slovénie
Hongrie	Suède
Irlande	Suisse
Islande	Ukraine
Italie	Yougoslavie
Lettonie	

Océanie

Australie	Nouvelle-Zélande
Fidji	Palaos
Îles Marshall	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Îles Salomon	Samoa
Kiribati	Tonga
Micronésie (États fédérés de)	Tuvalu
Nauru	Vanuatu
Nioué	

Annexe II

Composition actuelle de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Edouard Armenakovich Babayan

Né en 1920. De nationalité russe. Professeur, docteur en médecine, académicien. Chercheur scientifique principal à l'Institut de recherche scientifique en psychiatrie sociale et légale. Vice-Président honoraire du Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et des toxicomanies.

Diplômé de l'Institut médical n° 2 de Moscou (1941). Auteur de plus de 200 articles scientifiques, notamment de monographies et de cours sur le contrôle des drogues, publiés dans de nombreux pays du monde entier. Lauréat du prix international E. Brauning récompensant l'action menée en faveur du contrôle des stupéfiants; lauréat du prix Scriabine récompensant les travaux qui ont contribué au progrès de la biologie et de la médecine et lauréat du prix Semaschko pour la meilleure publication sur la gestion de la santé publique. Membre honoraire de la Société Pourkine et médecin émérite de la Fédération de Russie. Chef de la délégation russe à la Commission des stupéfiants (1964-1993). Président de la Commission (1977 et 1990). Président du Comité permanent du Bureau du contrôle des stupéfiants de la Fédération de Russie (1999).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1995). Deuxième Vice-Président de l'Organe et Président du Comité permanent des évaluations (1997 et 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (1995-2001).

Madan Mohan Bhatnagar

Né en 1934. De nationalité indienne. A occupé divers postes à responsabilités dans des services chargés du contrôle et de la gestion des stupéfiants au sein de l'administration indienne (depuis 1972). Membre de la Delhi High Court Bar Association (depuis 1993).

Licence en droit (1956) et maîtrise en sciences politiques (1955), Université de Patna (Inde).

Commissaire adjoint aux stupéfiants (1972-1974). Chargé de mission dans le domaine des stupéfiants (1976-1979). Commissaire aux stupéfiants (1979-1985). Directeur général du Bureau de contrôle des stupéfiants (1988-1990). Membre de l'Office central des droits d'accise et des droits de douane (lutte contre la contrebande et stupéfiants) et Secrétaire général adjoint auprès du Gouvernement indien (1990-1992). Auteur de nombreuses publications, dont: "Current national laws and policies on narcotics control in India", *Current Research in Drug Abuse in India*, All India Institute of Medical Sciences Research Book; "Drug Trafficking: Indian Perspective", *Narcontrol*, Journal of Narcotics Control Board of India. A rédigé les dispositions de l'actuelle loi indienne sur les stupéfiants et les substances psychotropes (1985). A élaboré la politique indienne de production et d'exportation licites d'opium et la stratégie nationale de lutte contre le trafic illicite de drogues. Membre du groupe d'experts chargé d'examiner les amendements à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, Vienne (1982). A présidé plusieurs conférences internationales sur le contrôle des drogues, notamment la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Asie et Pacifique (1983), la réunion du Comité indo-pakistanaïse contre le trafic des drogues (1989) et la réunion de l'Association de coopération régionale d'Asie du Sud sur l'harmonisation des législations en matière de drogue (1989). Premier Vice-Président de la deuxième Réunion interrégionale des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Vienne (1989). A participé aux discussions bilatérales entre l'Inde et les États-Unis d'Amérique sur les stupéfiants, Washington (1989). A participé à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1990). Membre du Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner les conséquences économiques et sociales de l'abus de drogues et du trafic illicite des drogues, Vienne (1990). Expert et Vice-Président du séminaire régional de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

(CESAP) sur l'abus de drogues, Manille (1990). Chef de la délégation indienne à la Commission des stupéfiants (1990 et 1992), à plusieurs réunions des HONLEA et à la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient. Vice-Président de la Commission des stupéfiants (1992).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2002). Président du Comité des questions financières et administratives (2002). Membre du Comité permanent des évaluations (depuis 2002).

Elisaldo Luiz de Araújo Carlini

Né en 1930. De nationalité brésilienne. Professeur titulaire en psychopharmacologie, Université fédérale de São Paulo (depuis 1978); Directeur du Centre brésilien d'information sur les substances psychotropes (depuis 1988).

Maîtrise en sciences, Université de Yale (États-Unis d'Amérique) (1962). Fondateur et Président de la Société latino-américaine de psychobiologie (1971-1973). Membre et fondateur de l'Académie des sciences de l'État de São Paulo (1976). Président de la société brésilienne de pharmacovigilance (1991-1993). Secrétaire national chargé du contrôle sanitaire auprès du Ministère brésilien de la santé (1995-1997). Membre du Tableau d'experts en matière de pharmacodépendance et d'alcoolisme de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Genève (1997-1998 et depuis 2002). Membre de l'Académie des sciences brésilienne (2003). A été récompensé par de nombreux titres et distinctions, dont les suivants: Conseiller émérite du Conseil fédéral des stupéfiants du Brésil (1987); Président honoraire du onzième Colloque sur les plantes médicinales brésiliennes, João Pessoa (Brésil) (1990), Membre émérite du Département de psychiatrie biologique de l'Association brésilienne de psychiatrie (1993). "Médecin de l'année" de la section brésilienne de la Société médicale d'Israël (1993). "Personnalité de l'année" de l'Association brésilienne de la pharmacochimie (1996); Médaille de Grand Officier de l'Ordre de Rio Branco décernée par le Président du Brésil (1996); Grand-Croix de l'Ordre du mérite scientifique, décernée par le Président du Brésil (2000). Docteur *honoris causa* de l'Université fédérale de Rio Grande do Norte (Brésil) (2002). Auteur de plus

de 300 publications, notamment: "Use of anorectic amphetamine-like drugs by Brazilian women", *Eating Behaviors* (2002); "Plants and the central nervous system" (2003).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2002). Membre du Comité permanent des évaluations (2002).

Philip Onagwele Emafo

Né en 1936. De nationalité nigériane. Consultant auprès de l'Organisation de l'unité africaine, Addis-Abeba (1998-1999).

Chargé de cours en biochimie, Université d'Ibadan (1969-1971). Chargé de cours et maître de conférences en microbiologie et biochimie pharmaceutiques, Université de Bénin (Nigéria) (1971-1977). Pharmacien-chef et Directeur des services pharmaceutiques, Ministère fédéral de la santé du Nigéria (1977-1988). Président de l'ordre des pharmaciens du Nigéria (1977-1988). Membre du Tableau (OMS) d'experts sur la pharmacopée internationale et les préparations pharmaceutiques (1979-2003). Rapporteur général de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, Vienne (1987). Président de la dixième session extraordinaire de la Commission des stupéfiants (1988). Membre du Groupe d'experts chargés par le Secrétaire général d'examiner le dispositif de lutte contre l'abus des drogues de l'ONU (1990). Membre du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'OMS (1992, 1994 et 1998). Consultant auprès du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (1993-1995). Membre du groupe consultatif intergouvernemental spécial d'experts créé par la Commission des stupéfiants pour évaluer les atouts et les carences de la lutte mondiale contre la drogue (1994). Membre du groupe d'experts convoqué par le Secrétaire général en application de la résolution 1997/37 du Conseil économique et social pour examiner le mécanisme des Nations Unies en matière de contrôle des drogues (1997-1998). Membre du Groupe consultatif de l'Organe international de contrôle des stupéfiants chargé d'analyser les substances devant être contrôlées conformément à l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (1998-1999).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (depuis 2000). Rapporteur de l'Organe (2001). Président de l'Organe (depuis 2002).

Jacques Franquet

Né en 1941. De nationalité française. Directeur du Service de coopération technique internationale de police (depuis 2003).

Maîtrise de droit; diplômé de criminologie; diplômé de langues et civilisations du monde slave méridional (croate). Chef de la Section économique et financière puis de la Section criminelle du Service régional de la police judiciaire, Lyon (1969-1981). Chef du Service régional de la police judiciaire, Ajaccio (1981-1983). Directeur de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (1983-1989). Responsable de l'unité de coordination de la lutte antiterroriste, directement rattachée au Directeur général de la police nationale (1988-1989). Directeur du Service de coopération technique internationale de police (1990-1992). Directeur central de la police judiciaire, chef du Bureau central national d'Interpol France (1993-1994). Inspecteur général des services actifs de la police nationale auprès du Directeur général de la police nationale et expert du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (1995-1996). Préfet délégué à la sécurité et à la défense, préfecture du Nord de la France (1996-2002). Préfet du département de la Dordogne (France) (2002-2003). Consultant (depuis 1996) pour les programmes suivants: Phare (programme de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale), STAR (coopération avec les pays membres de la Communauté d'États indépendants) et PAAD (Programme africain antidrogue). Expert auprès de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies à Lisbonne. Chargé de cours pour le diplôme d'études supérieures spécialisées intitulé "Conduites addictives et sciences humaines" des universités de Lille II et Lille III. Membre du comité d'orientation relatif au diplôme interuniversitaire de prévention et prise en charge des conduites de dépendance de l'Université catholique de Lille (France) et de l'Université de Montréal (Canada). Commandeur de l'Ordre national du mérite, Officier de la Légion d'honneur et Commandeur de l'Ordre luxembourgeois

du mérite, Officier de l'Ordre espagnol du mérite policier et titulaire de sept autres distinctions.

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1997). Membre du Comité permanent des évaluations (1997). Membre du Comité des questions financières et administratives (1998). Rapporteur de l'Organe (1999-2000). Premier Vice-Président de l'Organe (2002).

Hamid Ghodse

Né en 1938. De nationalité iranienne. Professeur (psychiatrie et politique internationale en matière de drogues, à l'Université de Londres (depuis 1987). Directeur du Centre d'études sur la dépendance de l'école de médecine de l'hôpital St-George, Londres (depuis 1989). Directeur de l'Addiction Resource Agency for Commissioners, Londres (depuis 1989); Président des centres collaborateurs européens pour les études sur la toxicomanie (depuis 1992); membre du comité exécutif de la Fédération des professeurs de médecine chimique (Royaume-Uni) (depuis 1994); membre du Comité scientifique sur le tabac et la santé (Royaume-Uni) (depuis 2000); Directeur du Conseil des affaires internationales et membre du Conseil du Collège royal de psychiatrie (depuis 2000); administrateur externe de l'Autorité d'évaluation clinique du Royaume-Uni (depuis 2001); responsable des diplômes de haut niveau en psychiatrie à l'Université de Londres (depuis 2003). Membre du comité des études de médecine, Université de Londres (depuis 2003).

Docteur en médecine, République islamique d'Iran (1965); docteur en philosophie (1965); docteur en médecine préventive (Royaume-Uni) (1974); docteur en science médicale, Université de Londres (2002). Fellow du Royal College of Psychiatrists (Royaume-Uni) (1985); fellow du Royal College of Physicians, Londres (1992); fellow du Royal College of Physicians d'Édimbourg (1997); fellow de la Faculty of Public Health Medicine (Royaume-Uni) (1997). Membre du Tableau (OMS) d'experts en matière d'alcoolisme et de pharmacodépendance (depuis 1979); conseiller au Joint Formulary Committee du British National Formulary (depuis 1984); psychiatre consultant honoraire des hôpitaux universitaires St-George et Springfield, Londres (depuis 1987); directeur du Service régional de

formation et de recherche dans le domaine du traitement de la pharmacodépendance, Londres (1987-1993); directeur du service d'éducation et de formation et du service de la recherche, de l'évaluation et du suivi et président du Département comportement addictif et médecine psychologique de l'école de médecine de l'Hôpital St-George, Université de Londres et faculté mixte des sciences de la santé, Université de Kingston (1987-2003). Membre, rapporteur, président et animateur de divers comités d'experts, groupes d'étude et autres groupes de travail de l'OMS et de la Communauté européenne sur la pharmacodépendance et l'alcoolisme. Professeur invité au titre de la Fondation M. S. McLeod (Australie) (1990); professeur honoraire à l'Université de Beijing (depuis 1997); professeur invité à l'Université de Keele (Royaume-Uni) (depuis 2002). Auteur ou rédacteur de plus de 300 ouvrages et articles scientifiques sur les toxicomanies et les problèmes liés à la drogue, dont *The Misuse of Psychotropic Drugs*, Londres (1981); *Psychoactive Drugs and Health Problems*, Helsinki (1987); *Psychoactive Drugs: Improving Prescribing Practices*, Genève (1988); *Substance Abuse and Dependence*, Guilford (1988); *Drug Misuse and Dependence: The British and Dutch Response*, Lancashire (Royaume-Uni) (1990); *Misuse of Drugs*, Londres (1997); *Drugs and Addictive Behavior: A Guide to Treatment*, Cambridge 2002; rédacteur en chef, *International Psychiatry* (depuis 2002); rédacteur, *Substance Misuse Bulletin*; membre du conseil de rédaction, *Addiction* et *International Journal of Social Psychiatry*. Animateur de groupes d'experts de l'OMS sur l'enseignement médical (1986), l'enseignement pharmaceutique (1987), la formation du personnel infirmier (1989) et la prescription rationnelle de substances psychoactives. Membre de l'Association britannique des médecins (depuis 1995); membre du Comité exécutif du Conseil médical de l'alcoolisme (depuis 1997). Président de l'Association européenne des professeurs de psychiatrie; directeur du programme national sur la mortalité due à l'abus de substances (depuis 1997); membre de l'Association internationale d'épidémiologie (depuis 1998); membre de l'Institute for Learning and Training in Higher Education (depuis 2001).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1992). Membre du Comité permanent des évaluations (1992). Président de l'Organe (1993, 1994, 1997, 1998, 2000 et 2001).

Nüzhet Kandemir

Né en 1934. De nationalité turque. Ambassadeur de Turquie aux États-Unis, Washington (1989-1998).

Diplômé en sciences politiques de l'Université d'Ankara (1957). Troisième secrétaire, Département des affaires économiques et commerciales, Ministère turc des affaires étrangères, Ankara (1960-1961); deuxième secrétaire, ambassade de Turquie à Madrid (1960-1963); premier secrétaire, ambassade de Turquie à Oslo (1963-1966); directeur du Département du personnel, Ministère des affaires étrangères (1967-1968); représentant permanent adjoint, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève (1968-1972); directeur adjoint, Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères (1972-1973); directeur adjoint de la Division des stupéfiants, Office des Nations Unies à Genève (1973-1979); directeur général des affaires de sécurité internationale, Ministère des affaires étrangères (1979-1982); ambassadeur de Turquie en Iraq, Bagdad (1982-1986); vice-ministre des affaires étrangères (1986-1989). Auteur de plus de 200 articles sur les drogues et diverses questions internationales. Intervient souvent à la télévision au sujet de problèmes internationaux. Membre de l'Institut d'études stratégiques (depuis 1985). Cofondateur de l'Institut d'études sur les Balkans et le Moyen-Orient (1986). Membre du Comité de direction des études stratégiques eurasiennes (depuis 2002). Conseiller auprès du Gouvernement turc pour les questions relatives aux drogues.

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Président du Comité des questions financières et administratives de l'Organe (depuis 2003).

Melvyn Levitsky

Le 31 octobre 2003, Melvyn Levitsky, de nationalité américaine, a été élu membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Il remplace Rosa María del Castillo, de nationalité péruvienne, qui a démissionné de l'Organe cette année.

Robert Jean Joseph Chrétien Lousberg

Né en 1941. De nationalité néerlandaise. Ancien chef de l'office néerlandais de réglementation des stupéfiants et des substances psychotropes. Ancien chercheur associé et maître de recherches à l'Institut national de la santé, Bethesda, Maryland (États-Unis). Maître de recherches et chargé de cours à l'Université d'Utrecht (Pays-Bas).

Titulaire d'un doctorat de l'Université d'Utrecht (1969). Auteur de nombreux articles publiés dans des revues internationales sur les principes actifs de type opiacé et cannabinoïde. Coordonnateur de la gestion des programmes de traitement des héroïnomanes à la méthadone. Coordonnateur au niveau national des recherches sur la leucoencéphalopathie chez les héroïnomanes. Membre de la délégation néerlandaise à de nombreuses sessions de la Commission des stupéfiants. Membre des groupes d'experts de l'Organe international de contrôle des stupéfiants en vue de l'élaboration de l'article 12 de la Convention de 1988. Membre de la délégation néerlandaise à la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988). Représentant dans le cadre de l'élaboration des directives et de la réglementation de l'Union européenne relatives à l'article 12 de la Convention de 1988. Nominations par le Ministère néerlandais de la santé: membre du comité de surveillance du système national de suivi et d'information sur les stupéfiants et du comité chargé d'étudier la prescription médicale d'héroïne pour le traitement des héroïnomanes; membre du comité de direction pour l'évaluation et le contrôle des stupéfiants aux Pays-Bas; membre du comité de surveillance de l'agence nationale pour la production nationale de chanvre à des fins scientifiques et médicales. Expert chargé des missions d'évaluation menées en Albanie et en ex-République yougoslave de Macédoine dans le cadre du projet de surveillance des stupéfiants licites relevant du programme PHARE de l'Union européenne. Représentant lors des réunions d'évaluation des nouvelles drogues de synthèse organisées par le Comité scientifique élargi de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Lisbonne. Président de la conférence organisée par le Groupe Pompidou et l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur le contrôle des substances psychotropes en Europe. Président du

groupe de travail de l'OMS sur la révision des Directives pour l'examen par l'OMS des substances psychoactives engendrant une dépendance aux fins de contrôle international.

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2002). Vice-Président du Comité permanent des évaluations (2003). Vice-Président du Comité des questions financières et administratives (2003).

Maria Elena Medina-Mora

Née en 1953. De nationalité mexicaine. Directeur de la recherche épidémiologique et psychosociale à l'Institut national de psychiatrie, Mexico (depuis 1999). Chercheur permanent à l'Institut national de la santé. Chercheur en sciences médicales (2003).

Diplômée en psychologie (1976) et titulaire d'une maîtrise de psychologie clinique (1979), Université Ibéro-américaine (Mexique). Titulaire d'un doctorat de psychologie sociale, Université autonome du Mexique (1992). Chercheur au Centre mexicain d'études sur la pharmacodépendance (CEMEF) (1973-1978). Chef du département de recherches sociales du Centre mexicain d'études sur la santé mentale (CEMESAM) (1978-1980). Directrice de la Division de recherches épidémiologiques et psychosociales, Institut mexicain de psychiatrie (1984-1999). Membre du réseau national de chercheurs (depuis 1984). Auteur de nombreux articles, notamment: "What happened to street kids? An analysis of the Mexican experience", *Substance Use and Misuse*, vol. 32, n°3 (1997); "The measurement of drinking patterns and consequences in Mexico", *Journal of Substance Abuse*, vol. 12, n° 1-2 (2000); et "Adolescent drug use in México and among Mexican American adolescents in the United States: environmental influences and individual characteristics", *Cultural Diversity and Ethnic Minority Psychology*, vol. 7, n°1 (2001). Conseiller temporaire auprès de l'OMS et de l'Organisation panaméricaine de la santé (depuis 1976). Membre du Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance (depuis 1986). Membre de l'École nationale de psychologie (depuis 1991). Membre de l'Académie nationale des sciences (depuis 1992). Membre de l'Académie nationale de médecine (depuis 1994). Membre du Conseil d'administration de l'Institut national de santé publique (depuis 1997). Membre de

comités d'évaluation de la recherche, des études supérieures et des programmes universitaires, Conseil national de science et de technologie (CONACYT) (1994-2003). Membre du Conseil d'administration de l'Institut national de santé publique (depuis 1997). Membre du Conseil d'administration de l'Université autonome du Mexique (depuis 1993).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (depuis 2000). Rapporteur de l'Organe (2002). Deuxième Vice-Présidente de l'Organe (2003). Présidente du Comité permanent des évaluations (2003).

Alfredo Pemjean

Né en 1945. De nationalité chilienne. Professeur de psychiatrie à la faculté de psychologie, Universidad Católica du Chili (depuis 1983).

Médecin (1968) et psychiatre (1972). Chef du service de psychiatrie clinique de l'hôpital Barros Luco-Trudeau (1975-1981). Chef du Département de santé mentale et de psychiatrie de la faculté de médecine du campus sud de l'Université du Chili (1976-1979 et 1985-1988). Professeur de psychiatrie à l'Université du Chili (1978-2000). Président de la Société ibéro-américaine pour l'étude de l'alcool et des drogues (1986-1990). Chef du Service de santé mentale, Ministère chilien de la santé (1990-1996). Professeur participant au programme de maîtrise sur la santé mentale dans le cadre de la santé publique, faculté de santé publique de l'Université du Chili (1993-1996).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 1995). Deuxième Vice-Président (1998 et 2002) et premier Vice-Président (1999) de l'Organe. Vice-Président (1997 et 2001) et Président (1998 et 2002) du Comité permanent des évaluations.

Rainer Wolfgang Schmid

Né en 1949. De nationalité autrichienne. Professeur associé à l'Institut des analyses médicales et chimiques diagnostiques de l'hôpital universitaire de Vienne. Chef de la section des analyses biomédicales et toxicologiques.

Titulaire d'un doctorat de chimie de l'Université de Vienne (1977). Formation postuniversitaire en

neurochimie et neuropharmacologie au laboratoire de pharmacologie préclinique de l'Institut national de santé mentale, Washington (1978-1980). Titulaire d'une maîtrise de toxicologie de l'Université de Vienne (1998). Auteur de 85 articles publiés dans les domaines de la toxicomanie, de la neuropharmacologie, de la pharmacologie clinique et de la chimie analytique. Coprésident du quatrième Congrès international sur la pharmacovigilance et la toxicologie clinique, Vienne (1995). Membre du groupe d'experts sur les drogues de synthèse du Ministère autrichien de la santé et du Forum d'experts sur les drogues de la ville de Vienne (depuis 1997). Responsable de plusieurs projets scientifiques de la ville de Vienne: surveillance des drogues de synthèse lors de grands rassemblements de jeunes (depuis 1997). Membre du Comité scientifique des congrès scientifiques internationaux sur la toxicomanie, la toxicologie clinique et l'analyse toxicologique. Membre de nombreuses associations nationales et internationales de toxicologie. A participé à des réunions de l'Union européenne consacrées aux drogues (Groupe Pompidou et Parlement de l'Union européenne). Membre de la délégation autrichienne à la Commission des stupéfiants (1999-2001).

Membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2002). Membre du Comité permanent des évaluations (depuis 2002).

Zheng Jiwang

Né en 1943. De nationalité chinoise. Professeur de pharmacologie à l'Université de Beijing (depuis 1991); Directeur de l'Institut chinois de pharmacodépendance de l'Université de Beijing (depuis 1999); Professeur de pharmacologie et chef du département de neuropharmacologie de l'Institut chinois de pharmacodépendance, Université de médecine de Beijing (depuis 1993).

Docteur en médecine, faculté de médecine de Beijing (1969). Chercheur assistant et chercheur associé, Département de neuropharmacologie, Institut chimico-pharmacologique de Beijing (1969-1987); chef du Département de neuropharmacologie, Institut chinois de pharmacodépendance (1987-1990); expert invité au centre de recherche sur la dépendance du National Institute on Drug Abuse des États-Unis (1990-1991). Auteur de nombreux articles, notamment: "Involvement of μ -opioid receptors and

α -adrenoceptors in the immunomodulatory effects of dihydrotropine”, *European Journal of Pharmacology* (1998); “Immunosuppressive effects of dihydrotropine, a potent narcotic analgesic, in dihydroetorphine-dependence mice”, *European Journal of Pharmacology* (1999); “Effects of dizocilpine maleate on discrimination properties of methamphetamine in rats”, *Acta Pharmacologica Sinica* (2000); “GABA_B receptor agonist baclofen attenuates the development and expression of *d*-methamphetamine-induced place preference in rats”, *Life Science* (2001); “The effect of 7-nitroindazike on the acquisition and expression of *d*-methamphetamine-induced place preference in rats”, *European Journal of Pharmacology* (2002); “The situation of drug-dependence for the last 10 years in China”, *Chinese Journal of drug-dependence* (2002). Membre de la Société chinoise de pharmacologie (depuis 1993). Rédacteur en chef, *Chinese Journal of drug-dependence* (depuis 1999). Chef de la Section de la pharmacodépendance de la Société chinoise de toxicologie (depuis 2000). Vice-Directeur de la Société chinoise de toxicologie (depuis 2000).

Membre de l’Organe international de contrôle des stupéfiants (depuis 2000). Membre du Comité permanent des évaluations (2000 et 2001). Vice-Président du Comité permanent des évaluations (2002).

L'Organe international de contrôle des stupéfiants

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe de contrôle indépendant et quasi judiciaire, créé par traité, qui est chargé de surveiller l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Composition

L'Organe se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays (pour la composition actuelle, se reporter à l'annexe II de la présente publication). Trois membres ayant l'expérience de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 membres sur une liste de personnes désignées par les gouvernements. Les membres de l'Organe doivent être des personnes qui, par leur compétence, leur impartialité et leur désintéressement, inspirent la confiance générale. Le Conseil prend, en consultation avec l'OICS, toutes les dispositions nécessaires pour assurer la pleine indépendance technique de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice de ses fonctions en matière d'application des traités. Le secrétariat de l'OICS est une unité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime mais, pour les questions de fond, il en réfère exclusivement à l'Organe. L'OICS collabore étroitement avec l'Office dans le cadre des arrangements approuvés par le Conseil économique et social dans sa résolution 1991/48. Il collabore également avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues. Au nombre de ces organismes figurent non seulement le Conseil et sa Commission des stupéfiants, mais aussi les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, en particulier l'OMS. L'Organe coopère également avec des organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, en particulier l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation mondiale des douanes).

Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les traités suivants: Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972; Convention de 1971 sur les substances psychotropes; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, les fonctions de l'OICS sont les suivantes:

a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites des drogues, l'OICS, agissant en coopération avec les gouvernements, s'efforce de faire en sorte que soient disponibles en quantités suffisantes les stupéfiants requis à des fins médicales et scientifiques et d'empêcher le détournement des stupéfiants des sources licites vers les circuits illicites. L'OICS surveille également comment les gouvernements contrôlent les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers le trafic illicite;

b) En ce qui concerne la fabrication, le trafic et l'usage illicites des drogues, l'OICS identifie les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier. Il est également chargé d'évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.

Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'OICS:

a) Administre le régime des évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire de prévisions pour les substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les gouvernements à réaliser, notamment, un équilibre entre l'offre et la demande;

b) Suit et encourage les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application des Tableaux I et II de la Convention de 1988;

c) Analyse les renseignements fournis par les gouvernements, les organes de l'ONU, les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales compétentes, afin de veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient appliquées de façon appropriée par les gouvernements, et recommande les mesures correctives qui peuvent paraître nécessaires;

d) Entretient un dialogue permanent avec les gouvernements pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et recommande à cette fin, le cas échéant, qu'une assistance technique ou financière leur soit fournie.

L'OICS est appelé à demander des explications en cas de violation apparente des traités, à proposer aux gouvernements qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou rencontrent des difficultés à les appliquer, les

mesures propres à remédier à cette situation et à les aider, le cas échéant, à surmonter ces difficultés. Si, toutefois, l'OICS constate que les mesures propres à remédier à une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des parties intéressées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social. En dernier recours, les traités autorisent l'OICS à recommander aux parties de cesser d'importer ou d'exporter des drogues, ou les deux, en provenance ou à destination du pays défaillant. En toutes circonstances, l'OICS agit en étroite collaboration avec les gouvernements.

L'OICS aide les administrations nationales à s'acquitter de leurs obligations en vertu des conventions. Pour ce faire, il offre des séminaires et stages de formation régionaux à l'intention des administrateurs nationaux chargés du contrôle des drogues.

Rapports

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS doit établir un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport, dans lequel est analysée la situation mondiale en matière de contrôle des drogues, permet aux autorités nationales d'actualiser leur connaissance des problèmes qui se posent aujourd'hui ou qui risquent de se poser demain et qui sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'OICS appelle l'attention des gouvernements sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités. En outre, l'OICS suggère et recommande des améliorations aux niveaux international et national. Le rapport est fondé sur les renseignements communiqués par les gouvernements à l'OICS, aux entités du système des Nations Unies et aux autres organisations. Il utilise aussi des informations fournies par l'intermédiaire d'autres organisations internationales, telles qu'Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des organisations régionales.

Le rapport annuel de l'OICS est complété par des rapports techniques détaillés qui présentent des données concernant les mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et l'analyse par l'OICS de ces données. Ces données sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle des mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que de leur détournement vers les circuits illicites. De plus, en vertu des dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, l'OICS fait rapport chaque année à la Commission des stupéfiants sur l'application dudit article. Ce rapport, qui fait état des résultats du contrôle des précurseurs et des substances chimiques utilisés fréquemment dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est également publié comme supplément au rapport annuel.

Depuis 1992, le premier chapitre du rapport annuel est consacré à un problème spécifique relatif au contrôle des drogues pour lequel l'OICS présente ses conclusions et recommandations afin de contribuer aux discussions et aux décisions en matière de contrôle des stupéfiants sur le plan national, régional et international. Les thèmes suivants ont été traités dans les précédents rapports annuels:

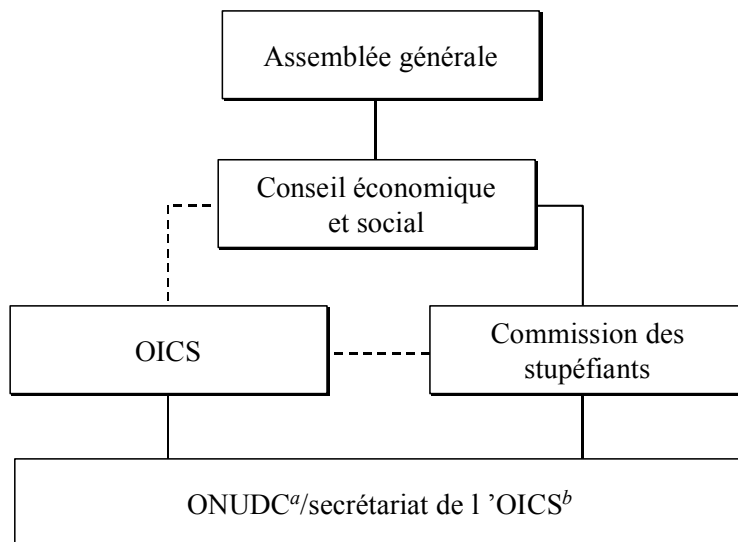
- 1992: Légalisation de l'utilisation non médicale des drogues
- 1993: Importance de la réduction de la demande
- 1994: Évaluation de l'efficacité de traités internationaux relatifs au contrôle des drogues
- 1995: Priorité à la lutte contre le blanchiment de l'argent
- 1996: L'abus des drogues et le système de justice pénale
- 1997: Comment prévenir l'abus des drogues dans un environnement propice à la promotion des drogues illicites?
- 1998: Contrôle international des drogues: passé, présent et avenir
- 1999: Vaincre la douleur
- 2000: Surconsommation des substances pharmaceutiques placées sous contrôle international
- 2001: Les défis en matière de répression antidrogue à l'ère de la mondialisation et des nouvelles technologies
- 2002: Les drogues illicites et le développement économique

Le chapitre premier du rapport de l'OICS pour 2003 porte sur l'impact des drogues, de la criminalité et de la violence au microniveau.

Le chapitre II analyse le fonctionnement du système de contrôle international des drogues en se basant essentiellement sur les renseignements transmis directement par les gouvernements à l'OICS conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'accent est mis sur le contrôle à l'échelle mondiale de toutes les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes, ainsi qu'aux substances chimiques utilisées dans la fabrication illicite de ces drogues.

Le chapitre III présente certaines des grandes tendances en matière de trafic et d'abus de drogues et les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues en s'attaquant à ces problèmes. Des situations concrètes en matière de contrôle des drogues, dans chacun des pays où une mission ou une visite technique de l'OICS a eu lieu, font l'objet de commentaires spécifiques.

Le système des Nations Unies, les organes de contrôle des drogues et leur secrétariat



Légende:

----- Indique un lien direct (administratif ou constitutionnel)

————— Indique des relations de travail (rapports, coopération, avis consultatifs)

^a Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

^b Le secrétariat de l'OICS, pour les questions de fond, rend compte à l'OICS uniquement.